

## **COMTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUVAIS SUR TESCOU DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2015**

**Présents :** MM. Bernard EGUILUZ, Maire, Alain PENCHENAT, Patrick FRACASSIN, Mme Marie-Claire CARME, adjoints, MM. Florian BELOT, Marcelino DIJOUX, Franck PRADIER, Jean-François ROQUES.

**Excusé :** M. Jean-Claude MARTINEZ.

**Date de convocation :** 25/11/2015.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-François ROQUES.

### **Assurance du personnel, fin du contrat au 31.12.2016.**

Le centre de gestion de la fonction publique du Tarn propose de lancer une consultation pour l'ensemble des collectivités qui le souhaitent. Cela ne vaut pas engagement pour la signature du contrat à la fin de l'année 2016 mais cela permet de bénéficier des négociations engagées par le centre de gestion. Cette assurance permet en cas de maladie des agents de se faire rembourser le salaire de ceux-ci que la collectivité doit continuer de rémunérer pendant l'arrêt de travail.

Le conseil municipal donne son accord.

### **Dissolution du RPI.**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la compétence scolaire est transférée à la communauté de communes Vère Grésigne Pays Salvagnacois. En conséquence, les conseils municipaux de Beauvais Montgaillard Montvalen Tauriac doivent délibérer et approuver cette dissolution. Le conseil municipal approuve la dissolution du RPI à l'unanimité.

### **CCAS :**

M. Le Maire précise que pour les communes de moins de 500 habitants, il n'y a pas d'obligation d'avoir un CCAS et son budget annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal estime qu'il est préférable de maintenir le CCAS et lui laisser l'autonomie financière pour des aides (cas exceptionnels) de personnes ou de familles dans la précarité ou en difficulté sociale.

**Bureaux de vote pour les élections régionales des 6 et 12 décembre :** Les heures de permanence de chacun sont définies.

### **Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie :**

La cérémonie organisée par les anciens d'Algérie aura lieu cette année le 6 décembre à Beauvais. A cette occasion, un apéritif sera offert par la Mairie.

### **Sécurité routière :**

Le conseil municipal donne son accord pour la pose de ralentisseurs dans le village sur les RD 37 ET 137. Cela coûtera environ 8 000 € et sera subventionné à hauteur de 30 % au titre des amendes de police.

### **Questions diverses :**

- Cérémonie des vœux : le 31 janvier 2016 à 11h30 à la salle de sport et de motricité.
- Rachat de matériel de signalisation pour 280 € à M. PENCHENAT.
- Installation de 2 panneaux d'entrée d'agglomération « Beauvais sur Tescou » à placer sur les chemins de l'évêque et des Linasses. Un panneau voie sans issue sera également placé à l'entrée de l'impasse des Linasses.
- Remettre des portillons sur les coffrets électriques place du Boulodrome.
- Installer un panneau Cédez le passage à l'intersection RD 37 / chemin de la Bouscario.

## **Etablissement Public de Coopération Intercommunale EPCI.**

Du changement à prévoir en 2016. M. Le Maire informe que le conseil municipal doit donner un avis sur l'élaboration du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) présenté par les services de l'Etat. Il est proposé par M. Le Préfet un périmètre élargi à 3 communautés de communes.

Ce nouvel EPCI regrouperait notre EPCI actuel Vère Grésigne Pays Salvagnacois (VGPS), soit 27 communes et 7 800 habitants, avec Tarn Dadou (Gaillac Graulhet, Lisle sur Tarn) et le Rabastinois (Rabastens, Coufouleux, Mézens, Grazac) soit un ensemble de 63 communes et une population de 69 000 habitants, ce qui représente un EPCI potentiellement fort étendu sur 1 200 km<sup>2</sup>.

Mais 6 communes (Gaillac et Lisle sur Tarn entre autres) souhaitent sortir de la communauté de communes de Tarn Dadou pour rejoindre VGPS. Pour la commune de Beauvais, dont le bassin de vie n'est pas sur Gaillac, il est souhaitable que la nouvelle carte intercommunale intègre aussi le Rabastinois pour un meilleur équilibre géographique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend à l'unanimité la délibération suivante :

### **Délibération :**

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal, pour émettre un avis, le projet Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par Monsieur Le Préfet.

Il précise que l'objectif de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRE est de rationaliser les périmètres des EPCI en relevant le seuil minimal de 15 000 habitants.

Ce nouveau schéma de coopération intercommunale doit également se fonder entre autre sur les orientations suivantes :

- la cohérence géographique ;
- l'accroissement de la solidarité financière et de la solidarité territoriale.

Le projet peut être amendé par le CDCI (si adopté à la majorité des 2/3 de ses membres) à la condition que les propositions qui lui sont soumises soient conformes aux nouvelles orientations de la loi et intégrées dans le projet de schéma.

D'une densité de population très faible (18.9 habitants/km<sup>2</sup>), l'EPCI Vère Grésigne Pays Salvagnacois (VGPS) peut déroger au seuil des 15 000 habitants et maintenir son périmètre issu d'une fusion récente. Cette option, que nous voulons privilégier permet de continuer le travail d'harmonisation et d'intégration sur le territoire de VGPS. (avant peut-être un élargissement cohérent à l'échelle du Pays Vignoble Gaillacois Bastide et Val Dadou, et logique au regard de la future et grande région).

D'autre part, Monsieur Le Maire informe que l'éclatement de la grande Communauté de Communes Tarn Dadou en cours (qui nous dépasse complètement) aurait pour conséquence une possible extension du territoire VèreGrésigne Pays Salvagnacois vers le Gaillacois : les communes de Gaillac, Labastide de Lévis, Ceystayrols, Fayssac, Brose et Lisle sur Tarn ayant émis le souhait de sortir de la Communauté de Communes Tarn Dadou pour rejoindre celle de VGPS.

Cette alternative (qui n'est pas dans le projet de SDCI) présente, à notre sens, l'inconvénient d'étirer le territoire encore plus à l'Est, ce qui ne correspond pas à la réalité sociologique et géographique de la commune de Beauvais sur Tescou. Car, pour Beauvais positionnée à l'Ouest du département, en limite avec le Tarn-et-Garonne et la Haute-Garonne, proche de Toulouse et de Montauban, son bassin de vie se situe sur Bessières (31), Villemur sur Tarn(31), Montauban (82) et le secteur de Rabastens avec qui nous avons un dénominateur commun : l'attrait incontournable de la Métropole Toulousaine qui polarise notre territoire.

Néanmoins, de notre point de vue, l'extension de la Communauté de Communes VGPS avec Gaillac peut être pertinente si la Communauté de Communes du Rabastinois venait à intégrer ce nouveau périmètre Ce schéma n'est pas proposé dans le projet de Monsieur Le Préfet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Affirme sa solidarité totale à l'égard de la communauté de communes VGPS.
- Demande à pouvoir déroger au seuil des 15 000 habitants et de rester sur le périmètre actuel des deux anciennes communautés de communes VGPS.
- Charge Monsieur Le Maire de porter à la connaissance de Monsieur Le Préfet et des membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) notre avis au projet.